






Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-605-1-8
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Baccalauréat en musique – Interprétation instruments classiques (B. Mus.)
TYPE	Baccalauréat en musique (B. Mus.)
CRÉDITS	90 crédits
DURÉE	3 ans

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Arnaud Vaillant, TGDE 514 343-7998
arnaud.vailland@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission - 1er cycle musique 514 343-7346
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

Présentation

Le programme forme des interprètes sensibles et respectueux de l'œuvre et de son époque en offrant un cheminement qui inclut l'étude du répertoire solo, le développement des moyens techniques, la pratique de la musique d'ensemble, l'étude de toutes les matières qui permettent d'enrichir la compréhension de la musique, ainsi que des compléments de formation intellectuelle.

De plus, sont maintenant offerts des cours portant sur :

- l'approche psychopédagogique de l'apprentissage,
- la pédagogie de l'enseignement individuel,
- la santé corporelle du musicien,
- les droits d'auteur ainsi que la gestion de carrière.

Ce programme demande habituellement de poursuivre la formation aux études supérieures pour atteindre un niveau compétitif de pratique professionnelle :

- D.E.S.S. (diplôme d'études supérieures spécialisées) en interprétation ou en répertoire d'orchestre,
- maîtrise,
- D.E.P.A. (diplôme d'études professionnelles approfondies),
- doctorat.

Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit soliste, chambriste ou musicien d'orchestre. Une bonne proportion de cours est consacrée à la pratique instrumentale. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire au développement d'habiletés en recherche musicale: histoire et théorie de la musique, méthodologie en musique, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive.

Enfin, le programme vise à former des interprètes capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs Communication et outils professionnels, et Langues répondent à ces objectifs.

Forces

- Un corps professoral reconnu à l'échelle internationale et dont l'étendue des réseaux permet des échanges dans plusieurs établissements d'enseignement prestigieux, tant en Amérique qu'en Europe.
- Un enseignement axé sur la réalité du milieu professionnel qui prépare avantagement les étudiants aux études supérieures en interprétation.
- Plusieurs cours de maître, offerts chaque année dans l'ensemble des disciplines, donnés par des interprètes de premier plan.
- Des étudiants qui se produisent en concert avec l'Orchestre de l'Université de Montréal (OUM) pour interpréter les grandes œuvres du répertoire symphonique et ont, de plus, l'occasion de se joindre à l'Atelier d'opéra lors d'une production annuelle.
- Des récitals donnés à la salle Claude-Champagne, dotée d'une acoustique exceptionnelle.

Perspectives d'avenir

Ce programme prépare l'étudiant, selon son instrument, à une carrière :

- de soliste
- de chambriste
- de musicien d'orchestre
- d'accompagnateur

Cette formation permet également d'occuper des postes dans les secteurs des arts, des communications, de l'animation musicale et de l'éducation :

- chercheur pour les médias
- professeur de musique
- conseiller artistique
- relationniste auprès d'organismes culturels ou de maisons de disques
- personne-ressource au sein de maisons de production
- etc.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AUTEUR(E)-COMPOSITEUR(-TRICE)-INTERPRÈTE**
- **PROFESSEUR(E) DE MUSIQUE INSTRUMENTALE À L'UNIVERSITÉ**
- **PROFESSEUR(E) DE MUSIQUE**
- **PROFESSEUR(E) DE CHANT**
- **ORCHESTRATEUR(-TRICE)**
- **MUSICOTHÉRAPEUTE**
- **MUSICOLOGUE**
- **MUSICIEN(NE)**
- **INSTRUMENTISTE**
- **DIRECTEUR(-TRICE) MUSICAL(E)**
- **CRITIQUE D'ART**

- CHORISTE
- CHEF(FE) D'ORCHESTRE
- CHANTEUR(-EUSE) DE CONCERT
- PRODUCTEUR(-TRICE) DE DISQUES

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, l'étudiant doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir la rubrique Remarques)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.* La qualité de cette audition détermine les possibilités d'admission en interprétation (voir la rubrique Remarques)
- soumettre une lettre de présentation (voir la rubrique Remarques)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Statistiques d'admission au programme

La capacité d'accueil peut varier chaque année, d'un programme à l'autre, selon le nombre de candidats et les besoins de la Faculté.

Critères de sélection

L'excellence de l'audition instrumentale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline [MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS1315 Initiation à la théorie musicale, MTE1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement]. Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale demandée est classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition). Pour chaque instrument, les études et les pièces sont au choix parmi le répertoire suggéré ou l'ÉQUIVALENT. Voir les précisions sur ce lien.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
 - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;

- compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue ».
- déposer, en format PDF, la lettre de présentation à fournir lors de la demande d'admission mentionnée ci-haut, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique - Interprétation	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-605-1-2	Jour
Musique, option interprétation	Maîtrise	45 crédits	2-605-1-1	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} mars 2022
- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** ?

Structure du programme (1-605-1-8)

Version 06 (A18)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- orientation Instruments d'orchestre (segment 80)
- orientation Piano (segment 86)
- orientation Autres instruments (segment 87)

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

- pour les orientations Instruments d'orchestre (segments 01 et 80) et Autres instruments (segments 01 et 87) : 23 crédits obligatoires et 67 crédits à option;
- pour l'orientation Piano (segments 01 et 86) : 37 crédits obligatoires et 53 crédits à option.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 23 crédits obligatoires, un minimum de 43 crédits à option et 0 crédit au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 23 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0J	MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0J
MIN 1810	La santé corporelle du musicien	3.0J	MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0J
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0J	MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0J
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0J	MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0J
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0J			

Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Maximum 6 crédits.

NOTE : Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0J	MTE 3011	Harmonie avancée 2	3.0J
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0J	MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0J
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0J	MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0J
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0J	MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0J
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0J	MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0J
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0J	MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0J
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0J	MUS 2004	Solfège et dictée 3	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0J	MUS 2005	Solfège et dictée 4	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0J	MUS 2204B	Atelier de lecture vocale 1	1.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0J	MUS 2205B	Atelier de lecture vocale 2	1.0
MTE 3010	Harmonie avancée 1	3.0J			

Bloc 01C Histoire de la musique par période

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0	MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0J
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0J	MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0J	MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0J
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0J	MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0J

Bloc 01D Histoire et théorie de la musique

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0	MUL 3331	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0J	MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0J
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0J
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0J	MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0J
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0	MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0J
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0J	MUS 1300	Acoustique musicale	3.0J
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0J	MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0J
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0J	MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0J
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J	MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0J
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0J S	MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0J
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0J	MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0J
MUL 3320X	Enjeux contemporains des musiques du monde	3.0	MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0J

Bloc 01E Communication et outils professionnels

Option - Minimum 2 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0J	MUL 3332	Écrire sur la musique	3.0
EMU 1310	Technique de direction	1.0J	MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0S
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0J	MUS 1330	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation	3.0J
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0J	MUS 2134	Le métier du musicien	3.0J
MUL 11101	Soutien à la rédaction en musique 1	0.0	MUS 2325	Prise de son créative	3.0J
MUL 11102	Soutien à la rédaction en musique 2	3.0			

Bloc 01F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>
Les étudiants sont encouragés à prendre des cours autres que les cours d'anglais.

Bloc 01G Ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1154	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1155	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1156	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1561	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0J
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1562	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0J
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1563	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0J
MUE 1261	Ensemble	1.0	MUE 1564	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0J
MUE 1262	Ensemble	1.0	MUE 1565	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0J
MUE 1263	Ensemble	1.0			

Bloc 01H Grands ensembles 1

Option - Minimum 2 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1281	Chorale	1.0J S	MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0J S	MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0J S	MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0J S	MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0J S	MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0J S	MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1287	Chorale	1.0J S	MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1288	Chorale	1.0J S	MUE 1441	Orchestre	2.0J
MUE 1341	Gamelan	1.0S	MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1342	Gamelan	1.0S	MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1343	Gamelan	1.0S	MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1344	Gamelan	1.0S	MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1345	Gamelan	1.0S	MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1346	Gamelan	1.0S	MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1347	Gamelan	1.0S	MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1348	Gamelan	1.0S	MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1361	Chorale jazz	1.0			

Bloc 01I Instruments

Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.

Les étudiants en musique ancienne ou piano qui désirent suivre un cours d'instrument second doivent obligatoirement avoir l'autorisation du vice-doyen aux études de 1er cycle.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUI 1022A	Flûte baroque 1	2.0	MUI 2084A	Viola de gambe 3	4.0
MUI 1022B	Flûte baroque 2	2.0	MUI 2084B	Viola de gambe 4	4.0
MUI 1023A	Flûte baroque 1	3.0	MUI 2105A	Alto 3	5.0
MUI 1023B	Flûte baroque 2	3.0J	MUI 2105B	Alto 4	5.0
MUI 1032A	Flûte à bec 1	2.0	MUI 2125A	Basson 3	5.0
MUI 1032B	Flûte à bec 2	2.0	MUI 2125B	Basson 4	5.0
MUI 1033A	Flûte à bec 1	3.0	MUI 2145A	Clarinette 3	5.0
MUI 1033B	Flûte à bec 2	3.0	MUI 2145B	Clarinette 4	5.0
MUI 1042A	Hautbois baroque 1	2.0J	MUI 2152A	Clavecin 3	2.0
MUI 1042B	Hautbois baroque 2	2.0J	MUI 2154A	Clavecin 3	4.0
MUI 1043A	Hautbois baroque 1	3.0	MUI 2154B	Clavecin 4	4.0
MUI 1043B	Hautbois baroque 2	3.0J	MUI 2175A	Contrebasse 3	5.0
MUI 1052A	Luth 1	2.0	MUI 2175B	Contrebasse 4	5.0
MUI 1052B	Luth 2	2.0	MUI 2185A	Cor 3	5.0
MUI 1053A	Luth 1	3.0	MUI 2185B	Cor 4	5.0
MUI 1053B	Luth 2	3.0	MUI 2185C	Cor 5	5.0

MUI 1053B	Luth 2	3.0	MUI 2195A	Flûte traversière 3	5.0
MUI 1062A	Pianoforte 1	2.0	MUI 2195B	Flûte traversière 4	5.0
MUI 1062B	Pianoforte 2	2.0J	MUI 2205A	Guitare 3	5.0
MUI 1072A	Violon baroque 1	2.0	MUI 2205B	Guitare 4	5.0
MUI 1072B	Violon baroque 2	2.0	MUI 2215A	Harpe 3	5.0
MUI 1073A	Violon baroque 1	3.0	MUI 2215B	Harpe 4	5.0
MUI 1073B	Violon baroque 2	3.0	MUI 2225A	Hautbois 3	5.0
MUI 1082A	Viole de gambe 1	2.0	MUI 2225B	Hautbois 4	5.0
MUI 1082B	Viole de gambe 2	2.0	MUI 2234A	Orgue 3	4.0J
MUI 1083A	Viole de gambe 1	3.0	MUI 2234B	Orgue 4	4.0J
MUI 1083B	Viole de gambe 2	3.0	MUI 2245A	Percussion 3	5.0
MUI 1104V	Alto 1	4.0	MUI 2245B	Percussion 4	5.0
MUI 1104W	Alto 2	4.0	MUI 2252A	Piano 3	2.0
MUI 1105A	Alto 1	5.0	MUI 2254A	Piano 3	4.0
MUI 1105B	Alto 2	5.0	MUI 2254B	Piano 4	4.0
MUI 1125A	Basson 1	5.0	MUI 2256A	Piano 3	6.0
MUI 1125B	Basson 2	5.0	MUI 2256B	Piano 4	6.0
MUI 1145A	Clarinette 1	5.0	MUI 2265A	Saxophone 3	5.0
MUI 1145B	Clarinette 2	5.0	MUI 2265B	Saxophone 4	5.0
MUI 1152A	Clavecin 1	2.0	MUI 2275A	Trombone 3	5.0
MUI 1152B	Clavecin 2	2.0	MUI 2275B	Trombone 4	5.0
MUI 1155A	Clavecin 1	5.0	MUI 2285A	Trompette 3	5.0
MUI 1155B	Clavecin 2	5.0	MUI 2285B	Trompette 4	5.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0	MUI 2295A	Tuba 3	5.0J
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0	MUI 2295B	Tuba 4	5.0
MUI 1174V	Contrebasse 1	4.0	MUI 2305A	Violon 3	5.0
MUI 1174W	Contrebasse 2	4.0	MUI 2305B	Violon 4	5.0
MUI 1175A	Contrebasse 1	5.0	MUI 2315A	Violoncelle 3	5.0
MUI 1175B	Contrebasse 2	5.0	MUI 2315B	Violoncelle 4	5.0
MUI 1185A	Cor 1	5.0	MUI 2462A	Piano jazz 3	2.0
MUI 1185B	Cor 2	5.0	MUI 2734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 1195A	Flûte traversière 1	5.0	MUI 2734B	Violoncelle baroque	4.0
MUI 1195B	Flûte traversière 2	5.0	MUI 3022A	Flûte baroque 5	2.0
MUI 1205A	Guitare 1	5.0	MUI 3022B	Flûte baroque 6	2.0
MUI 1205B	Guitare 2	5.0	MUI 3024A	Flûte baroque 5	4.0
MUI 1215A	Harpe 1	5.0	MUI 3024B	Flûte baroque 6	4.0
MUI 1215B	Harpe 2	5.0	MUI 3032A	Flûte à bec 5	2.0
MUI 1225A	Hautbois 1	5.0	MUI 3032B	Flûte à bec 6	2.0
MUI 1225B	Hautbois 2	5.0	MUI 3034A	Flûte à bec 5	4.0
MUI 1232A	Orgue 1	2.0	MUI 3034B	Flûte à bec 6	4.0
MUI 1232B	Orgue 2	2.0	MUI 3042A	Hautbois baroque 5	2.0
MUI 1234A	Orgue 1	4.0	MUI 3042B	Hautbois baroque 6	2.0
MUI 1234B	Orgue 2	4.0	MUI 3044A	Hautbois baroque 5	4.0
MUI 1235A	Orgue 1	5.0	MUI 3044B	Hautbois baroque 6	4.0
MUI 1245A	Percussion 1	5.0	MUI 3052A	Luth 5	2.0
MUI 1245B	Percussion 2	5.0	MUI 3052B	Luth 6	2.0
MUI 1252A	Piano 1	2.0	MUI 3054A	Luth 5	4.0
MUI 1252B	Piano 2	2.0	MUI 3054B	Luth 6	4.0
MUI 1254V	Piano 1	4.0	MUI 3072A	Violon baroque 5	2.0
MUI 1254W	Piano 2	4.0	MUI 3072B	Violon baroque 6	2.0
MUI 1255A	Piano 1	5.0	MUI 3074A	Violon baroque 5	4.0
MUI 1255B	Piano 2	5.0	MUI 3074B	Violon baroque 6	4.0
MUI 1265A	Saxophone 1	5.0	MUI 3082A	Viole de gambe 5	2.0
MUI 1265B	Saxophone 2	5.0	MUI 3082B	Viole de gambe 6	2.0
MUI 1275A	Trombone 1	5.0	MUI 3084A	Viole de gambe 5	4.0
MUI 1275B	Trombone 2	5.0	MUI 3084B	Viole de gambe 6	4.0
MUI 1285A	Trompette 1	5.0	MUI 3105A	Alto 5	5.0
MUI 1285B	Trompette 2	5.0	MUI 3105B	Alto 6	5.0
MUI 1295A	Tuba 1	5.0	MUI 3125A	Basson 5	5.0
MUI 1295B	Tuba 2	5.0	MUI 3125B	Basson 6	5.0
MUI 1304V	Violon 1	4.0	MUI 3145A	Clarinette 5	5.0
MUI 1304W	Violon 2	4.0	MUI 3145B	Clarinette 6	5.0
MUI 1305A	Violon 1	5.0	MUI 3156A	Clavecin 5	6.0
MUI 1305B	Violon 2	5.0	MUI 3156B	Clavecin 6	6.0
MUI 1314V	Violoncelle 1	4.0	MUI 3175A	Contrebasse 5	5.0
MUI 1314W	Violoncelle 2	4.0	MUI 3175B	Contrebasse 6	5.0

MUI 1315A	Violoncelle 1	5.0	MUI 3185A	Cor 5	5.0
MUI 1315B	Violoncelle 2	5.0	MUI 3185B	Cor 6	5.0
MUI 1462A	Piano jazz 1	2.0	MUI 3195A	Flûte traversière 5	5.0
MUI 1462B	Piano jazz 2	2.0	MUI 3195B	Flûte traversière 6	5.0
MUI 1733A	Violoncelle baroque	3.0	MUI 3205A	Guitare 5	5.0
MUI 1733B	Violoncelle baroque	3.0J	MUI 3205B	Guitare 6	5.0
MUI 1734A	Violoncelle baroque 1	4.0	MUI 3215A	Harpe 5	5.0
MUI 1734B	Violoncelle baroque 2	4.0	MUI 3215B	Harpe 6	5.0
MUI 2022A	Flûte baroque 3	2.0J	MUI 3225A	Hautbois 5	5.0
MUI 2022B	Flûte baroque 4	2.0J	MUI 3225B	Hautbois 6	5.0
MUI 2024A	Flûte baroque 3	4.0	MUI 3236A	Orgue 5	6.0
MUI 2024B	Flûte baroque 4	4.0	MUI 3236B	Orgue 6	6.0
MUI 2032A	Flûte à bec 3	2.0	MUI 3245A	Percussion 5	5.0
MUI 2032B	Flûte à bec 4	2.0	MUI 3245B	Percussion 6	5.0
MUI 2034A	Flûte à bec 3	4.0	MUI 3256A	Piano 5	6.0
MUI 2034B	Flûte à bec 4	4.0	MUI 3256B	Piano 6	6.0
MUI 2042A	Hautbois baroque 3	2.0	MUI 3265A	Saxophone 5	5.0
MUI 2042B	Hautbois baroque 4	2.0	MUI 3265B	Saxophone 6	5.0
MUI 2044A	Hautbois baroque 3	4.0	MUI 3275A	Trombone 5	5.0
MUI 2044B	Hautbois baroque 4	4.0	MUI 3275B	Trombone 6	5.0
MUI 2052A	Luth 3	2.0	MUI 3285A	Trompette 5	5.0
MUI 2052B	Luth 4	2.0	MUI 3285B	Trompette 6	5.0
MUI 2054A	Luth 3	4.0	MUI 3295A	Tuba 5	5.0
MUI 2054B	Luth 4	4.0	MUI 3295B	Tuba 6	5.0
MUI 2062A	Pianoforte 3	2.0J	MUI 3305A	Violon 5	5.0
MUI 2072A	Violon baroque 3	2.0	MUI 3305B	Violon 6	5.0
MUI 2072B	Violon baroque 4	2.0	MUI 3315A	Violoncelle 5	5.0
MUI 2074A	Violon baroque 3	4.0	MUI 3315B	Violoncelle 6	5.0
MUI 2074B	Violon baroque 4	4.0	MUI 3734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 2082A	Viole de gambe 3	2.0	MUI 3734B	Violoncelle baroque	4.0
MUI 2082B	Viole de gambe 4	2.0			

SEGMENT 80 PROPRE À L'ORIENTATION INSTRUMENTS D'ORCHESTRE

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: de 10 à 24 crédits à option.

Bloc 80A Analyse et écriture			Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.		
COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0J	MTE 1220B	Harmonie 1B (1,5 cr.)	1.5
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0J	MTE 1221	Harmonie 2	3.0J
MTE 1220A	Harmonie 1A (1,5 cr.)	1.5			

Bloc 80B Spécialisation			Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.		
COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 1755	Répertoire instrumental et orchestral	3.0J	MUE 3462	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3441	Traits d'orchestre-cuivres 1	2.0	MUE 3463	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3442	Traits d'orchestre-cuivres 2	2.0	MUE 3464	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3451	Traits d'orchestre-bois 1	2.0	MUE 3465	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3452	Traits d'orchestre-bois 2	2.0	MUE 3466	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3461	Traits d'orchestre	1.0			

Bloc 80C Grands ensembles 2 Option - Maximum 12 crédits

Pour les étudiants de l'orientation Instruments d'orchestre, l'audition pour l'orchestre est obligatoire à chaque début de trimestre et ce, pour toute la durée du baccalauréat. Voir le guide des études de premier cycle de la Faculté de musique:
http://www.musique.umontreal.ca/programmes/documents/Guide_etudes_1er_cycle.pdf

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1431	Harmonie de concert	2.0	MUE 1442	Orchestre	2.0J
MUE 1432	Harmonie de concert	2.0	MUE 1443	Orchestre	2.0J
MUE 1433	Harmonie de concert	2.0	MUE 1444	Orchestre	2.0J
MUE 1434	Harmonie de concert	2.0	MUE 1445	Orchestre	2.0J
MUE 1435	Harmonie de concert	2.0	MUE 1446	Orchestre	2.0J
MUE 1436	Harmonie de concert	2.0			

Bloc 80D Autres ensembles

Option - Minimum 1 crédit, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0	MUE 1371	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0	MUE 1372	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0	MUE 1373	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0	MUE 1374	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1175	Atelier de percussion	1.0	MUE 1375	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1176	Atelier de percussion	1.0	MUE 1376	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1215	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1385	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1216	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1386	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1221	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1541	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1222	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1542	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1223	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1543	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1224	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1544	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1225	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1545	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1226	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1546	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1251	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1252	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1253	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1254	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1574	Ensemble de cors	1.0
MUE 1255	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1575	Ensemble de cors	1.0
MUE 1256	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1576	Ensemble de cors	1.0
MUE 1271	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 3443	Traits d'orchestre-cuivres 3	2.0
MUE 1272	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 3444	Traits d'orchestre-cuivres 4	2.0
MUE 1273	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 3445	Traits d'orchestre-cuivres 5	2.0
MUE 1274	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 3453	Traits d'orchestre-bois 3	2.0
MUE 1275	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 3454	Traits d'orchestre-bois 4	2.0
MUE 1276	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 3455	Traits d'orchestre-bois 5	2.0

SEGMENT 86 PROPRE À L'ORIENTATION PIANO

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et de 3 à 10 crédits à option.

Bloc 86A

Obligatoire - 14 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0J	MTE 1221	Harmonie 2	3.0J
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0J	MUE 1101	Atelier d'accompagnement	1.0S
MTE 1220	Harmonie 1	3.0J	MUE 1102	Atelier d'accompagnement	1.0S

Bloc 86B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 1740	Répertoire pour le piano	3.0J	MIN 2803	Continuo 3	2.0J
MIN 1801	Continuo 1	2.0J	MIN 2804	Continuo 4	2.0
MIN 2802	Continuo 2	2.0J			

Bloc 86C Autres ensembles

Option - Maximum 7 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1103	Atelier d'accompagnement	1.0S	MUE 2102	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0J
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0	MUE 2103	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0J
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0	MUE 2104	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0J
MUE 2101	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0J			

SEGMENT 87 PROPRE À L'ORIENTATION AUTRES INSTRUMENTS

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 8 à 24 crédits à option.

Bloc 87A Analyse et écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0J	MTE 1220	Harmonie 1	3.0J
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0J	MTE 1221	Harmonie 2	3.0J

Bloc 87B Spécialisation

Option - Minimum 2 crédits, maximum 7 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 1801	Continuo 1	2.0J	MIN 2803	Continuo 3	2.0J
MIN 2802	Continuo 2	2.0J	MIN 2804	Continuo 4	2.0

Bloc 87C Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0	MUE 1234	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0	MUE 1235	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0	MUE 1236	Ensemble guitares	1.0

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Architecture	Baccalauréat	95 crédits	1-010-1-3	Jour
Architecture de paysage	Baccalauréat	90 crédits	1-020-1-0	Jour
Histoire de l'art	Mineure	30 crédits	1-170-4-0	Jour
Musique - Musicologie	Baccalauréat	90 crédits	1-615-1-1	Jour Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- Les instrumentistes à vent et à cordes doivent s'inscrire à l'orchestre et passer l'audition obligatoire à chaque trimestre. Si un étudiant n'est pas retenu à l'orchestre, un autre grand ensemble lui sera assigné au moment de l'audition et il devra se désinscrire de son cours d'orchestre afin de la remplacer par son nouveau cours d'ensemble. Il est recommandé à tous les instrumentistes de s'inscrire à des cours de musique pour petits ensembles totalisant au moins deux crédits au cours des trois années de baccalauréat.
- Les cours d'orchestre du baccalauréat en musique général ne peuvent être transférés au bloc 01F - Grands ensembles.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).